

6 L'ENSEIGNANT ET L'ÉLÈVE, REFLEXION SUR LEURS RÔLES

6.1 Éléments d'appréciation sur la place de l'élève acteur de ses apprentissages

6.1.1 L'élève dans la construction de ses apprentissages :

Comment cette forme de différenciation permet à l'élève d'être impliqué de manière naturelle dans cette construction

- l'élève artisan :
 - l'organisation de la classe est discutée avec les enfants pour qu'ils comprennent qu'ils ne sont pas seulement exécutants mais artisans
 - les outils sont conçus en fonction des besoins (évolutifs) avec les élèves
- l'élève apprenant : il a conscience de ce qu'il apprend et que cela va lui servir, il mobilise son activité intellectuelle.

Par exemple, la **construction active des compétences** nécessite :

- l'identification de ce qu'il apprend ; « être capable de » et verbe d'action
- l'identification de ce qu'il sait
- l'identification de ce qu'il ne sait pas mais qu'il peut trouver dans les ressources de la classe ou cahiers, manuels...
- l'identification de ce qu'il faut encore apprendre (progressions par période scolaire de l'enseignant par exemple).

En résumé, **c'est mobiliser la conscience** dans l'acquisition des compétences.

- l'élève autonome : il fait des choix dans le cadre du PDT et du MDI (chronologie, organisation, participation...). Tout ce qui peut favoriser l'apprentissage de l'autonomie dans l'entrée dans les savoirs sera bénéfique plus tard au collège.

6.1.2 Les points stratégiques qui permettent cette implication

- compétences et objectifs : la connaissance et la conscience que les élèves ont de ce qu'ils vont apprendre pendant une période scolaire, une séquence ou une séance.
- les **apprentissages ciblés** et la prise de conscience par les élèves de la relation qu'ils vont construire avec ce qu'ils connaissent déjà (réseaux de connaissances)
- l'évaluation, qui n'est pas un mécanisme de contrôle terminal de la réussite ou de l'échec de chacun mais un processus continu d'observation des apprenants intégrant :
 - la conception et l'analyse du but poursuivi
 - la démarche adoptée
 - les obstacles rencontrés (obstacles à la compréhension, à la réalisation...)
 - le degré de réussite atteint
 - les savoirs intégrés
 - le chemin restant à parcourir pour dépasser les échecs momentanés ou les manques observés qui sont à construire (connaissances, notions, méthodes, techniques...). Notion de clairvoyance.
- le livret scolaire renseigné par l'élève dès le CP sous le contrôle de l'enseignant ; un document qui témoigne d'abord de ses réussites et s'inscrit dans la durée du cycle.
- l'organisation pédagogique du PDT et du MDI est construite avec les élèves (les formes, les outils d'aide - grilles d'organisation du MDI, fichiers auto-correctifs, aides dans la classe...)

6.1.3 Quels types d'exercices sont proposés dans le PDT :

- des supports **variés** concernant tous les champs disciplinaires
- mobilisant le réinvestissement, l'entraînement, la découverte, la recherche

- dans une évaluation critériée.

6.1.4 La leçon, en amont, en aval du PDT ? Quelle **articulation leçon - PDT** sur les deux semaines ?

- les premiers éléments sur lesquels la future leçon va se fonder peuvent être dégagés pendant le temps de recherche personnelle du PDT (fiche découverte)
- la formalisation peut avoir lieu pendant un moment institutionnalisé inscrit dans l'emploi du temps (séances ordinaires)
- la leçon a été faite avant et le temps de travail en autonomie du PDT permet d'évaluer la compréhension, l'apprentissage et la capacité à réinvestir les connaissances
- dans tous les cas l'élève peut sentir la nécessité de la leçon par ce **va et vient** entre le besoin et la possibilité qu'il a d'utiliser ses références (cahiers, manuels...).

Cela touche tant le versant du « métier d'élève » comme apprendre ses leçons – c'est un plus – que l'importance d'une organisation claire de ses outils – c'est aussi un plus de trouver vite l'information nécessaire à la réussite. Il y a là quelques éléments d'apprentissage de l'autonomie nécessaire plus tard en sixième.

6.2 Éléments d'appréciation sur les rôles de l'enseignant

- L'enseignant est **l'organisateur des situations d'apprentissage** que sont le PDT et le MDI et de leurs conditions de réalisation.

Le professeur des écoles définit :

- le cadre, les compétences et objectifs déjà établis dans la progression des apprentissages
- le PDT et MDI comme situation d'apprentissage ou d'évaluation personnalisée.
- L'enseignant intervient pour étayer, relancer, débloquer, orienter, solliciter ...
 - comment fait-il jouer le rapport de connaissances dans la progression des apprentissages ?
 - comment met-il en jeu le réinvestissement de la découverte ?
 - comment met-il en place et fait-il agir les interactions entre les élèves ?
 - comment favorise-t-il par ses questions les mises en réseaux (connaissances, références culturelles, points de méthode...)
- Les séances (leçons) prévues à l'emploi du temps continuent d'être la **trame d'avancée des apprentissages** sur lesquelles se greffent les PDT. Les apports de toutes les méthodes d'enseignement choisies par le maître se complètent et s'équilibrent au bénéfice de chaque élève.

6.3 Questionnement des enseignants pour la mise en place du PDT du MDI et début de réponse

6.3.1 **La durée d'un PDT** est de deux semaines. En deçà, les élèves n'ont pas le temps de s'approprier toutes les données.

Au delà de deux semaines la lassitude apparaît. L'expérience montre qu'il faut mieux réduire le contenu d'un PDT que de donner un délai d'exécution supplémentaire.

Dans la différenciation pédagogique simultanée, PDT et MDI s'inscrivent dans la durée (une année scolaire, un cycle de trois ans) et la variété des situations d'exercices proposées.

6.3.2 **Le contenu du PDT** fait intervenir :

- les champs disciplinaires

- la pluridisciplinarité
- l'interdisciplinarité
- les liens culturels (littérature, arts visuels)
- les mises en réseaux de connaissances qui figurent dans les dispositifs d'apprentissage de la progression par période scolaire
- les degrés d'exigence différents d'une même compétence ou d'un même objectif.

6.3.3 Les rythmes d'apprentissage des élèves sont variables. L'expérience montre que l'enseignant peut fixer dans le PDT le **nombre d'exercices** à réaliser par tous et les exercices pour les volontaires (ou les plus rapides). Il peut aussi, au cas par cas, décider avec les élèves concernés le nombre d'exercices à réaliser au minimum. Les élèves en difficulté sont alors davantage intégrés dans le cheminement partagé par toute la classe.

Les séances (leçons) continuent de comporter toutes les autres formes de différenciation pédagogique.

6.3.4 Les méthodes de travail individuel interviennent de façon logique dans des situations variées du PDT et du MDI

- Réaliser un exercice c'est d'abord identifier quelle leçon s'y rapporte (est-ce que je la sais ? où la retrouver ? comment la remettre en mémoire ? je peux la revoir la veille à la maison...)
- Les grilles méthodologiques d'organisation du MDI font intervenir les **composantes d'une attitude individuelle** : parler en public de façon à être compris, écrire lisiblement au tableau, dialoguer, accepter les erreurs et les dédramatiser, construire une ou deux phrases de synthèse par oral et/ou écrit (phrase récapitulative)

6.3.5 L'évaluation continue est inscrite dans le PDT par l'enseignant.

Il peut prévoir trois ou quatre PDT avec des compétences et objectifs identiques et d'autres qui varient d'un PDT à l'autre, gérées en évaluation continue (note, code, report dans le livret scolaire) après auto évaluation de l'élève (1, 2, 3, 4).

6.3.6 Des essais qui se sont révélés moins porteurs que le PDT et le MDI pendant quinze jours

- le PDT certains jours, s'apparente davantage à un programme d'entraînement pour les élèves
- le PDT pendant deux semaines suivi d' « une semaine de remédiation-révision ».

Cette organisation n'est pas nécessaire puisque chaque PDT tient compte de l'analyse du précédent par l'enseignant. La différenciation par le niveau des exercices proposés prend en compte des difficultés rencontrées par les élèves. L'enseignant adapte ses niveaux d'exigences et intervient par petits groupes auprès des élèves qui en ont besoin. Il ne s'agit ni de « remédiation » ni de « soutien » mais de « travail » simplement.

- le PDT sans le MDI... c'est-à-dire sans l'essentiel pour l'élève : pouvoir confronter ses démarches d'apprentissages, ses représentations dans une situation sécurisée par l'enseignant sans crainte de jugement de valeur (cf 5).
- Le PDT et MDI quelques semaines dans l'année qui ne permet pas des apprentissages suivis et régulés en phase avec les progressions par période scolaire du professeur des écoles.

6.4 Poursuivre des mises en œuvre en classe et analyser les pratiques professionnelles : la dynamique de la réflexion

Les enseignants qui souhaitent faire part de leur expérimentation en classe et proposer des outils de différenciation pédagogique simultanée concernant le PDT et le MDI peuvent contacter les membres de l'équipe d'inspection. Les échanges et la réflexivité sur les pratiques pédagogiques, alliés aux informations de la recherche, sont constitutives de la démarche professionnelle de l'enseignant. A suivre...